

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES  
COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 24 juin 2026**

Délibération n°2026-06-15

<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 Délégués présents : 11 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 4 Titulaires absents : 1 ..... <b>Votes exprimés : 13</b>	<b>L'an deux mille vingt-six</b> <b>Le vingt-quatre juin à dix-neuf heure trente</b>  Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué par Monsieur Jean-Yves Mâchard, Président du Syr'Ussets, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la Mairie de CHOISY.  <b>Date de convocation et d'affichage :</b> 18 juin 2026
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Nicolas BONNEMOY, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Stéphanie BRUN, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Stéphane DUPONT BOIS, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Philippe JACQUESON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Christophe SIBILLE <b>Délégués suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avec voix : Monsieur Mickaël TISSOT (sup. de Mme Montant),</li><li>▪ Sans voix car titulaires présents : /</li></ul> <b>Pouvoirs :</b> Monsieur André BOUCHET (pouvoir donné à M. Georges) <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Simon DESSEIGNE, Madame Odile MONTANT <b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Baptiste ROCHER	

**OBJET :** Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement d'un agent contractuel – poste de technicien de rivières à temps complet – CDD de 12 mois

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs annexé aux présentes ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir la continuité de service et la réalisation de missions dévolues au poste de Technicien de Rivières, et dans l'éventualité où le syndicat ne peut pas contractualiser un contrat d'apprentissage ;

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la continuité de service et afin de respecter les délais de réalisation des missions et projets dans le cadre du contrat eau et climat 2026-2028, le Syr'Usses souhaite créer un emploi non permanent de technicien de rivières à temps complet (35h/semaine) pour exercer les missions principales suivantes :

- Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges
- Aménagements et poses d'abreuvoirs
- Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère
- Pilotage, animation et suivi des projets de restauration de la continuité écologique sur le Fornant
- Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire
- Missions relatives à la communication et la sensibilisation.

Il est rappelé que ce poste pourra être pourvu seulement si le syndicat ne conclue pas de contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Le poste aura les caractéristiques suivantes :

- Prise de poste à compter de : 1<sup>er</sup> septembre 2026
- Catégorie B et grade des Techniciens Territoriaux
- Temps complet de 35h / semaine, télétravail possible à raison de 2j maximum / semaine
- Contrat à durée déterminée de 12 mois non renouvelable
- Niveau scolaire et qualification requises : BAC+3 dans les domaines de l'environnement, restauration des milieux aquatiques, débutant accepté
- Rémunération : selon la grille indiciaire en vigueur + régime indemnitaire + Titres Restaurants + Participation employeur complémentaire santé et prévoyance + Chèque cadeau à Noël.

Après avoir entendu l'exposé, débattu et délibéré, **le Comité Syndical, à 11 (onze) VOIX POUR et 2 (deux) VOIX CONTRE,**

**DECIDE** de créer un emploi non permanent de technicien de rivières, dans le grade des Techniciens Territoriaux relevant de la catégorie B, à temps complet de 35h/semaine pour faire face à accroissement temporaire d'activité.

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs comme présenté en annexe des présentes ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 du CGCT, pour un contrat à durée déterminée de 12 mois non renouvelable et à signer ledit contrat. L'agent recruté devra justifier d'un niveau BAC+ 3 dans les domaines de la restauration des milieux aquatiques.

**DE PRECISER** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade de Technicien Territorial, auxquelles s'ajoute le régime indemnitaire en vigueur, la participation aux titres restaurant, la participation employeur à la complémentaire santé et prévoyance.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,  
**Le Président du Syndicat de Rivières les Usses,**  
**Jean-Yves Mâchard**



Le secrétaire de séance,  
**Jean-Marc Bouchet,**

**ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU Syndicat de Rivières les Ussets  
17/06/2026**

EMPLOIS											EFFECTIFS				
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de délibération portant création	N° délibération	Fondement juridique	Permanent/Non permanent	Filière	Catégorie	Grade(s) prévu(s) par la délibération	Quotité de temps de travail	Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Grade détenu par l'agent	Statut	Durée du contrat	Durée hebdomadaire	Position
Chargé de mission-Responsable	06/07/2022	2022-07-02		Permanent	Techn/ADM	A/B	Technicien Principal de 2ème Classe, Technicien P 1ere Classe, Ingénieur, Attaché	35h	1	0	Technicien Principal de 2eme Classe	Titulaire		35	En activité
Chargé (e) de gestion budgétaire et comptable TNC	28/02/2024	2024-02-03	L.333-8-2°	Permanent	Admi	B/C	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ere classe, Rédacteur	28h	1	0	Rédacteur	Contractuel	15/04/2024 au 14/04/2027	28	En activité
Assistante administratif, financier et secrétariat TNC	17/09/2020	2020-09-08		Permanent	Admi	B/C	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ere classe, Rédacteur	17,5h	1	0	Adjoint Administratif	Stagiaire		17,5	En activité
Technicien de rivières	08/02/2018	2018-02-01		Permanent	Techn	B	Technicien territoriaux/Technicien Principal de 2ème Classe, Technicien P 1ere	35h	1	0	Technicien Principal de 1ère Classe	Titulaire		35	En activité
Chargé de projets zones humides	06/12/2018	2018-12-01		Permanent	Techn	B	Technicien Principal de 2ème Classe	35h	1	0	Technicien Principal de 2eme Classe	Titulaire		35	En activité
Technicien « observatoires et gestion quantitative de la ressource en eau »	21/02/2020	2020-02-04	L.333-8-2°	Permanent	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1ere classe, Technicien Principal 2eme classe	35h	1	0	Technicien	Contractuel	CDI	28	En activité
Chargé de mission-Responsable de structure	29/01/2025	2025-01-02		Permanent	Techn/Admin	A/B	Ingénieur, Ingénieur Principal, Technicien Principal 2ème Classe, Technicien Principal 1ère Classe / Attaché, Attaché Principal, Rédacteur principal 2ème Classe, Rédacteur principal 1ère Classe	35h	0	1	poste vacant				
Chargé (e) de communication TNC	06/07/2022	2022-07-04	L.3332-8-5°	Permanent	Admi	B/C	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ere classe, Rédacteur	14h	0	1	poste vacant				
Technicien Hydro-morphologue	06/07/2022	2022-07-03		Permanent	Techn	B	Technicien, Technicien principal 1ere classe, Technicien Principal 2eme classe	35h	0	1	poste vacant				
Responsable administratif et financier TNC	24/06/2020	2020-06-13		Permanent	Admi	B/C	Adjoint Administratif, Adjoint Administratif 2ème classe, Adjoint Administratif 1ere classe, Rédacteur	24,5h	0	1	poste vacant				
Technicien de rivières - CDD 12 mois	24/06/2026	2026-06-14	L.332-23	Non Permanent	Techn	B	Technicien Territorial	35h	0	1	poste à pourvoir à compter du 1er septembre 2026				

## FICHE DE POSTE

Le Syndicat de Rivières les Ussets recrute

**CDD 12 mois (H/F) : Technicien de rivières**

**Date de mise en ligne : semaine xxx - Date limite de réponse : xxx**

Depuis 2020, le Syndicat de Rivières les Ussets est la structure compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant des Ussets (avant-pays savoyard) et en 2022, pour les ruisseaux et affluents du Rhône, en rive gauche.

Également, le syndicat est porteur et pilote un Contrat eau et climat 2026-2028 qui concourt à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la sensibilisation et la communication en lien avec ces enjeux.

Le Syndicat est également la structure Animatrice et coordinatrice du Plan de Gestion de la Ressource en Eau depuis 2017 et d'un futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau dès 2027.

Le Syndicat emploie une responsable de structure, une assistante de gestion administrative et ressources humaines, une gestionnaire comptable et budgétaire, 3 techniciennes en charge des milieux aquatiques et de la ressource en eau et un technicien de rivières.

Dans le cadre de ces missions de préservation des cours d'eau et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Syndicat est à la recherche **d'un(e) agent(e) contractuel à temps complet, pour 12 mois, de niveau BAC+3, à compter de septembre 2026 et qui assurera des missions relevant du poste de technicien de rivières.**

Placé(e) sous la responsabilité du Président et de la directrice, l'agent travaillera en binôme avec le technicien de rivières et devra effectuer les missions suivantes :

### CONTEXTE ET CONTENU DU POSTE :

#### 1/Mise en œuvre du plan pluriannuel des boisements de berges :

- Mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berges révisés
- Préparation, conduite et évaluation des chantiers des boisements de berges : programmation des travaux, relations aux entreprises et aux riverains, commande publique, suivi financier du marché et des subventions, évaluation/révision des opérations,
- Rédaction de dossiers réglementaires le cas échéant (dossier loi sur l'eau, DICT, etc.), communication, relations avec les communes concernées

#### 2/Aménagements et poses d'abreuvoirs :

- Réalisation de diagnostics approfondis, concertation et animation foncière avec les usagers et propriétaires, définition des enjeux et des travaux,
- Commande publique, suivi financier et budgétaire des travaux,
- Pilotage, planification et suivi des travaux avec l'entreprise, évaluation et réception

#### 3/ Etude & diagnostic hydromorphologique des ruisseaux du Flon, Fornant et la Léchère (selon le profil) :

Une vision globale du fonctionnement et des dysfonctionnements hydromorphologiques sur ce secteur a été réalisée en 2024 afin d'identifier les actions à mener. L'objectif est de poursuivre et de terminer le travail engagé en menant les actions suivantes :

- Proposition d'un plan d'actions de restauration des fonctionnalités hydromorphologique :
  - Objectifs et définition des scénarii d'interventions
  - Comparatif avantages/inconvénients
  - Calendrier et exigences réglementaires
  - Estimatif financier
- Réunions de concertations et d'information avec les mairies concernées. Cette étude sera étroitement liée aux autres actions du Contrat eau et climat relatives à la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité, rejets STEP, etc.), au risque inondation (ruissellement) et à la préservation des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le Flon.

#### 4/Pilotage, animation et suivi des projets de restauration de la continuité écologique sur le Fornant

- Poursuite du projet en partenariat avec la mairie de Frangy sur leurs avancées concernant leur canalisation d'eau potable
- Dureté foncière, animation foncière et partenariale
- Montage, consultation marché de maîtrise d'œuvre, volet réglementaire et financier

#### 5/Missions relatives à des actions préalables et d'accompagnement global pour le territoire :

- Réponses aux sollicitations des riverains en matière de boisements de berges, droits et obligations, lutte contre les invasives, etc., accompagnement des porteurs de projet dans la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »,
- Assistances techniques aux EPCI et aux riverains,
- Surveillance des cours d'eau, recensement des pollutions, en lien avec la technicienne en charge des observatoires et ressource en eau,

-Animation de réunions et d'ateliers participatifs le cas échéant.

**6/Missions relatives à la communication et la sensibilisation :**

- Participer à des évènements locaux, proposer des conférences, formations le cas échéant,
- Participer à la conception d'outils de communication (guides, plaquette, exposition, etc.) et de sensibilisation (animations nature, etc.) en lien avec les sujets du poste, en collaboration avec la chargée de communication, et sous la supervision de la direction, le cas échéant,
- Participer à la vie générale du syndicat : réunion d'équipe, journées de cohésion, comité de rivières, etc.

**PROFIL :**

**SAVOIR-ETRE :**

- Niveau d'étude souhaité : BAC+3 dans le domaine de la restauration écologique des milieux aquatiques, génie écologique, environnement ou équivalent
- Débutant accepté
- Bonnes capacités relationnelles (élus, riverains, acteurs locaux, partenaires) et rédactionnelles,
- Organisation et rigueur, respect des objectifs et missions confiées,
- Autonomie dans le travail : capacité à piloter ses projets tout en identifiant et rendant compte des éventuels points de blocage et questions,
- Curiosité, force de proposition, goût pour le travail en équipe.

**SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE :**

- Informatique (suite Office) et pratique de l'outil SIG (Qgis) indispensable,
- Analyses et relevés de terrain, bonne condition physique et aisance pour le travail au bord des cours d'eau isolés

**CARACTERISTIQUES DU POSTE :**

Poste à temps complet de 35h / semaine, télétravail possible de max 2j/semaine  
Emploi non permanent d'un CDD de 12 mois non renouvelable, à compter de septembre 2026  
Ouvert aux contractuels (article L. L332-23 1°du CGCT)  
Cadre d'emploi : technicien territoriaux – catégorie B  
Rémunération selon la grille indiciaire en vigueur + régime indemnitaire + Titres Restaurants + Participation employeur complémentaire santé et prévoyance + Chèque cadeau à Noël  
Poste basé à Bassy (74)  
Permis B obligatoire  
Conditions particulières liées au poste : disponibilité ponctuelle en soirée ou en weekend. Utilisation ponctuelle de son véhicule personnel en cas d'indisponibilité du véhicule de la collectivité (remboursement selon la réglementation en vigueur).

**CANDIDATURE :**

Adresser une lettre de motivation et un CV avant le xxx, 12h00 à :

Monsieur le Président  
Syndicat de Rivières les Usses  
107 route de l'Eglise  
74 910 BASSY

Par mail à : [direction@rivieres-usses.com](mailto:direction@rivieres-usses.com)

Renseignements liés au poste : 06 72 49 05 81 - [direction@rivieres-usses.com](mailto:direction@rivieres-usses.com)